



## Secrétaire médicale scm

Par **JKLM**, le **29/08/2016** à **21:06**

Bonjour

Je suis actuellement en poste depuis plusieurs années comme secrétaire médicale dans une scm. je viens apprendre que certains souhaitent dissoudre complètement la scm pour convenance personnelle et non économique.

Pour information je suis la seule employée.

Pouvez vous m' orienter sur mes droits et comment me positionner (mes employeurs sont 2 medecins généralistes, 1 ostéopathe, 1 sage femme, et un chirurgien dentiste)

Après dissolution un seul praticien souhaite continuer de travailler avec moi. commentt cela se passe si je accepte sa proposition .

Merci de bien vouloir m éclairer et me conseiller.

Par **P.M.**, le **29/08/2016** à **22:15**

Bonjour,

Tout dépend si le contrat de travail se trouverait modifier sinon, vous devriez conserver votre ancienneté puisqu'il serait transféré...